



divorce-amiable.net : le premier portail dédié au divorce par consentement mutuel

Conseils pratiques publié le 21/04/2019, vu 1191 fois, Auteur : [BERGER Anthony](#)

Je suis heureux de vous annoncer l'ouverture de www.divorce-amiable.net, portail juridique exclusivement dédié au divorce sans juge. L'ambition de ce site : lutter contre les divorces low-cost aboutissant à de dangereuses conventions.

Retour d'expérience

Je recevais il y a quelques mois en mon cabinet un futur client qui souhaitait mon assistance et mon accompagnement dans sa procédure de divorce par consentement mutuel. Il m'indiquait que sa conjointe avait déjà constitué un avocat de son côté.

La situation était relativement simple : un jeune couple sans enfant, sans biens immobiliers, sans désaccords profonds. L'érosion naturelle d'une relation sans doute trop vite idéalisée. Soit.

Ce premier rendez-vous me donne l'occasion d'étudier non seulement la situation en détails, mais également la personnalité de mon client. J'essaie, par quelques questions précises, de m'assurer de sa volonté de divorcer, de ses attentes de la procédure, etc. Au final, je lui fais une proposition d'honoraires qui me semble juste : j'estime que ce dossier me nécessitera 5 à 6 heures de travail facturables.

Je prends ensuite contact avec mon confrère adverse, dont je m'aperçois rapidement qu'il propose des forfait extrêmement low-cost, à moins de 300 euros la procédure. C'est à cet instant que les ennuis commencent.

Je me rends compte que le confrère n'est qu'un prête nom, puisque je n'aurais jamais à faire à lui directement lors de la phrase préparatoire, mais à trois juristes différents. Le contact téléphonique est impossible : un standard vous renvoie toujours vers un appel ultérieur. Les réponses aux e-mails sont extrêmement tardives, parfois plusieurs semaines.

Sur le fond ? L'équipe du confrère insiste pour que la base de travail soit une convention type, mal écrite, impersonnelle, etc. 6 mois après le lancement de la procédure, mon client n'a toujours pas pu divorcer, faute de réactivité du confrère adverse, ce qui a obligé à commander plusieurs fois le même document d'état civil, retardant de fait l'envoi de la convention au notaire. A suivre...

Un divorce au rabais est un mauvais divorce

Le Droit est une science. Le Droit des divorces n'est pas une exception de ce point de vue là.

Proposer une convention type est, au mieux irresponsable, au pire dangereux. Chaque situation est différente. Chaque couple est différent. Et puis les attentes des uns et des autres peuvent évoluer.

Certains avocats vous proposeront même une formule où il n'est même pas la peine qu'une rencontre avec l'avocat soit organisée. A la dangerosité se mêle alors la stupidité du professionnel (peut-on l'appeler ainsi ?) avide d'augmenter ses honoraires. Et oui, moins on passe de temps sur un dossier, plus de dossiers on peut prendre.

Au final, l'avocat bradant les divorces est certainement plus cupide que l'avocat proposant un prix juste, juste pour l'ensemble des parties.

Choisissez votre avocat sur des critères objectifs, certes, mais qui vont au-delà du simple aspect financier. Je le répète, un avocat pratiquant des prix discount vous offrira des services discount. Alors comparez, questionnez. Prenez le temps.

Ne comptez pas sur son accompagnement post-divorce. Ne comptez pas sur une abnégation totale à votre égard. N'ayez pas trop d'interrogations, il n'aura pas de toutes façons pas de réponse pour vous, pas le temps.

Soyez magnanimes, optez pour la qualité. Et la qualité, cela a un prix. Un prix juste.

Un portail juridique pour rétablir la déontologie

Pour faire face à cette recrudescence de procédures au rabais, un portail juridique entièrement et exclusivement dédié au divorce par consentement mutuel ouvre ses portes le 1er avril 2019, à l'adresse www.divorce-amiable.net.

Le principe de ce portail est, dans un premier temps, d'apporter une information précise aux utilisateurs sur le divorce amiable.

Il s'agit ensuite de mettre en relation ceux qui le souhaitent avec un avocat et / ou un notaire dans toute la France, compétent et expérimenté en la matière, et qui s'engage à respecter l'état d'esprit du portail.

Ainsi, tous les professionnels inscrits sur www.divorce-amiable.net présenteront une offre, certes qui ne sera pas low-cost, mais qui demeurera juste et qui assurera disponibilité, efficacité et sécurité juridique.

Si vous êtes avocat ou notaire et que vous souhaitez être référencé sur le site vous pouvez

contacter l'auteur du présent article, qui vous adressera les conditions générales de référencement.

Pour que la procédure de divorce soit qualitative et proche du citoyen !